

DEMANDE D'ALLÈGEMENT DE FORMATION D'ARBITRE

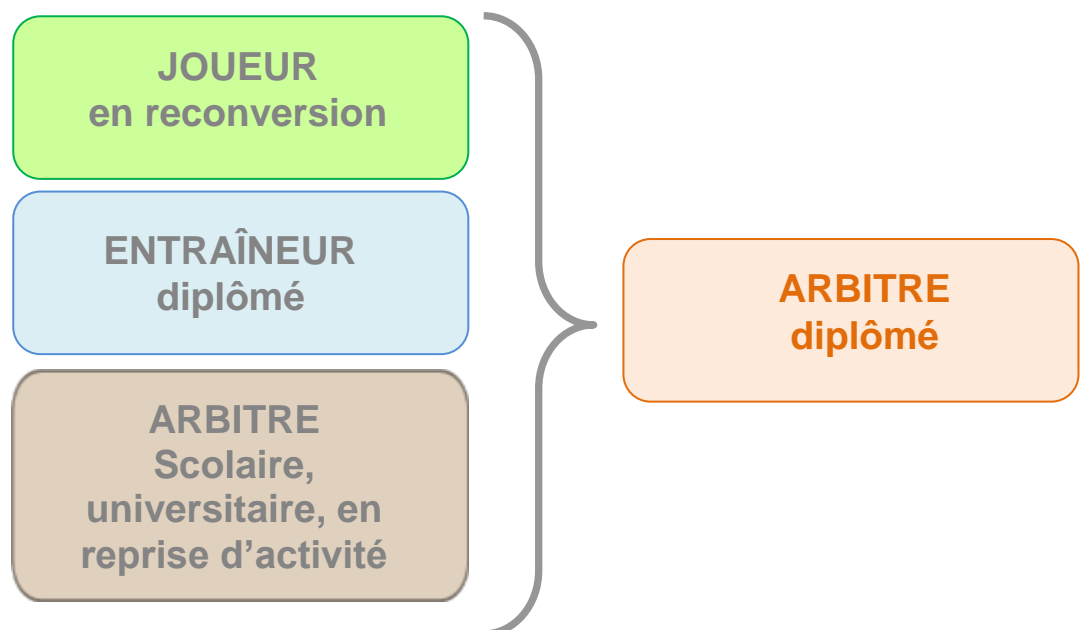
1. Qu'est-ce que l'allègement de formation ?

Dans le cadre de l'arbitrage, la FFBB propose aux joueurs et entraîneurs expérimentés d'une part, aux arbitres scolaires, universitaires d'un niveau minimum d'autre part, une procédure pour reconnaître leur expérience pour faciliter leur entrée dans l'activité d'arbitre en réduisant leur temps de formation.

2. Quels sont les objectifs de l'allègement de formation ?

Par ce processus de reconversion, les objectifs sont :

- de mettre à profit les compétences techniques des (ex)joueurs et (ex)entraîneurs expérimentés
- de leur donner la possibilité d'être validés "arbitres" par une formation rapide et adaptée
- de permettre à tout joueur ou entraîneur expérimenté en fin de carrière ou non de se reconvertir et de rester dans le monde du basketball
- d'augmenter le nombre et la qualité des officiels, en intégrant notamment des experts du jeu



La FFBB a signé des conventions avec les Fédérations scolaires (FFSU, UNSS et UGSEL) pour la formation de leurs officiels.
Elle reconnaît l'expérience acquise par ces jeunes arbitres formés et encadrés dans le cadre scolaire ou universitaire et leur propose un allègement de formation.

3. Qui peut demander un allègement de formation ?

Tous les licenciés peuvent demander un allègement de formation s'ils justifient d'une des expériences suivantes :

- Joueur ayant pratiqué plusieurs saisons au minimum au niveau Pré-National
- Entraîneur principal sur plusieurs saisons d'une équipe au minimum de niveau Régional
- Arbitre scolaire et universitaire selon leur niveau de validation

NOTE : tout arbitre ou OTM ayant interrompu son activité après avoir été validé Arbitre ou OTM au niveau Départemental ou à un niveau supérieur au cours des saisons antérieures sera validé respectivement Arbitre club ou OTM club lors de sa reprise d'activité. Une demande devra cependant être formulée auprès du comité départemental. Le demandeur d'allègement de formation devra fournir les justificatifs du niveau précédemment validé et d'une activité réelle. Tout arbitre a droit à une année sabbatique. Après deux saisons sans arbitrage il est repris au niveau inférieur (charte des officiels, titre II, section 1, point II.2)

4. Quand une demande d'allègement de formation est-elle possible ?

La demande peut être effectuée à tout moment de la saison en cours. Mais afin qu'une formation adaptée au profil du demandeur soit mise en place, il est préférable de faire cette demande en fin de saison pour pouvoir débiter la saison suivante.

5. A qui faire la demande d'allègement de formation ?

Selon le niveau de pratique du licencié demandant l'allègement de formation, la demande est à effectuer auprès de son Comité Départemental, de sa Ligue Régionale ou de la Fédération. Se référer au tableau des allègements de formation d'arbitres.

Retrouvez les coordonnées de votre [Comité Départemental](#), de votre [Ligue Régionale](#) en cliquant sur ces liens.

6. Comment faire la demande d'allègement de formation ?

La procédure se fait en 4 étapes :

1. Télécharger et compléter le formulaire de demande sur le site de la FFBB,
2. Contacter le Comité, La Ligue ou la FFBB pour évoquer cette demande et obtenir un entretien avec les responsables de l'arbitrage
3. Réaliser la formation e-learning obligatoire
4. Participer à la formation mise en place pour acquérir les bases de la mécanique et de l'aspect administratif de l'arbitrage.
5. Faire valider le niveau de départ d'arbitrage par le Comité, la Ligue ou la Fédération qui signera le formulaire de demande
C'est la structure concernée qui validera ou non la demande.

7. Quelle formation est nécessaire pour un allègement de formation ?

Les entraîneurs et les joueurs profitant d'un allègement de formation ont pour la plupart du temps besoin d'un complément de formation en règlement de jeu, administratif et mécanique d'arbitrage.

Chaque demande implique d'effectuer une formation à distance appelée e-Learning sur la plate-forme <http://ffbb.sportteef.com>.

Le Comité ou la Ligue accompagnera chacun pour l'inscription.

De plus, il est nécessaire d'effectuer un stage de mécanique d'arbitrage d'une durée minimum de 8 heures initié par la structure d'accueil (Comité, Ligue ou FFBB), dont le contenu (formation pratique) est déterminé par la FFBB.

8. Contenu de la formation pratique

- Objet** : Partie pratique et administrative de la validation allégée d'arbitres ayant une expérience de joueur ou d'entraîneur reconnue.
- Temps** : 8 heures de formation.
- But** : Être capable d'arbitrer avec des partenaires et de respecter les procédures administratives des rencontres du niveau approprié en lien avec le tableau de demande d'allègement de formation.
- Objectifs** : A la fin de la formation, le candidat sera capable :
- D'appliquer sur le terrain et respecter les éléments de base de la mécanique d'arbitrage
 - Maîtriser les procédures administratives relatives à l'activité d'arbitre
- Note** : Cette formation obligatoire vient compléter l'épreuve unique obligatoire de formation à distance (e-Learning)

Contenus et compétences à développer au cours de la formation :

- A. Technique d'arbitrage (Formation Pratique sur le terrain) :
- Mécanique à 2 officiels :
 - Savoir se placer et se déplacer sur le terrain en fonction du jeu et de la position de son partenaire,
 - Connaître et savoir respecter les zones de responsabilité des arbitres (zones + lignes)
 - Maîtriser les principes de mécanique sur entre-deux, remise en jeu, lancer-franc, permutation sur faute sifflée
 - Communication :
 - Connaître et savoir réaliser correctement les gestes réglementaires appropriés
 - Renforcer de la voix le geste approprié à l'infraction, pour annoncer une faute ou une violation, une sanction et une réparation
 - Attitude :
 - Montrer de l'assurance
 - Contrôler ses émotions et rester calme
- B. Administratif :
- Feuille de marque ou e-marque :
 - Savoir contrôler les licences
 - S'assurer de la présence d'un responsable de salle
 - Compléter une feuille de marque ou e-Marque
 - Vérifier et clore une feuille de marque ou e-Marque
 - Chronomètre de jeu
 - Connaître et contrôler les moments de démarrage et d'arrêt
 - Connaître les temps liés à la rencontre (durée des périodes, des temps-mort, des intervalles, ...)
 - Temps-mort et remplacement

- Connaître les éléments principaux de la règle
- Maîtriser les procédures de l'arbitre (gestes d'annonce et de validation, placements, reprise du jeu)
- Procédures
 - Intégrer les procédures à suivre en cas d'incident,
 - Intégrer les procédures à suivre en cas de réclamation
 - Intégrer les procédures à suivre en cas de réserve
 - Intégrer les procédures à suivre en cas de faute technique ou disqualifiante
 - Etre capable d'écrire les rapports en conséquence et savoir à qui les envoyer.

9. Quelles sont les équivalences ?

Profil joueur/joueuse	Nombre minimum d'activité avec ce niveau de diplôme	Nombre maximum de saison écoulée depuis l'arrêt d'activité	Groupe de départ accessible avec un allègement de formation	Pièce à fournir	Nécessité d'une évaluation	Championnat préconisé pour les premières désignations avec tuteur	Formation e-Learning nécessaire	Formation complémentaire requise	Lieu de Dépôt du dossier
PROA / PROB / LFB / LF2 / NM1	2	2	Stagiaire Fédéral	Attestation LNB / LFB	Proposé par la Ligue	Championnat de France jeune	e-Learning Examen Arbitre Départemental (12h)	Formation en Mécanique et Administratif (8h)	FFBB
Espoirs PRO	2	2	Régional	Attestation LNB / DTBN	Non	U17 / U18 Région			Ligue Régionale
Centre Fédéral	2	2							
Equipe de France	2	2							
Championnat de France Seniors	2	2	Régional	Attestation de la commission sportive Fédérale		Régional			
Championnat de France et Pré-National	2	2	Régional	Attestation de la commission sportive Régionale		U15 Région			

Profil entraîneur	Nombre minimum d'activité avec ce niveau de diplôme	Nombre maximum de saison écoulée depuis l'arrêt d'activité	Groupe de départ accessible avec un allègement de formation	Pièce à fournir	Nécessité d'une évaluation	Championnat préconisé pour les premières désignations avec tuteur	Formation e-Learning nécessaire	Formation complémentaire requise	Lieu de Dépôt du dossier
Titulaire du DES / BE2	2	2	Stagiaire Fédéral	Attestation LNB / DTBN / LFB	Non	NM3/NF2	e-Learning Examen Arbitre Départemental (12h)	Formation en Mécanique et Administratif (8h)	FFBB
Titulaire du DE / BE1	2	2	Régional	Photocopie du diplôme		Régional			Ligue Régionale
Titulaire du Régional / CQP	2	2	Départemental			Départemental			

Profil Arbitre FIBA étranger	Nombre minimum requis d'années de pratique à ce profil	Nombre maximum de saison écoulée depuis l'arrêt d'activité	Groupe de départ accessible avec un allègement de formation	Pièce à fournir	Nécessité d'une évaluation	Championnat préconisé pour les premières désignations avec tuteur	Formation e-Learning nécessaire	Formation complémentaire requise	Lieu de Dépôt du dossier
Arbitre porteur d'une licence Internationale (FIBA)	1	2	Fédéral	Licence FIBA	Proposé par la FFBB	NM3/NF2	Non si toujours en activité	Non	FFBB

Profil Arbitre FFSU	Nombre minimum requis d'années de pratique à ce profil	Nombre maximum de saison écoulée depuis l'arrêt d'activité	Groupe de départ accessible avec un allègement de formation	Pièce à fournir	Nécessité d'une évaluation	Championnat préconisé pour les premières désignations avec tuteur	Formation e-Learning nécessaire	Formation complémentaire requise	Lieu de Dépôt du dossier
Arbitre des finales nationales	2	2	Régional	Attestation Responsable FFSU Fédéral	Non	Seniors Région	e-Learning Examen Arbitre Départemental (12h)	Non	Ligue Régionale
Arbitre des universités	2	2	Club			Club	e-Learning Arbitre Club (4h)		Comité

Profil Arbitre UNSS	Nombre minimum requis d'années de pratique à ce profil	Nombre maximum de saison écoulée depuis l'arrêt d'activité	Groupe de départ accessible avec un allègement de formation	Pièce à fournir	Nécessité d'une évaluation	Championnat préconisé pour les premières désignations avec tuteur	Formation e-Learning nécessaire	Formation complémentaire requise	Lieu de Dépôt du dossier
Arbitre International UNSS	2	2	Régional	Attestation Responsable UNSS National	Non	Seniors Région	e-Learning Examen Arbitre Départemental	Non	Ligue Régionale
Arbitre National UNSS	2	2	Départemental			Régional jeune	e-Learning Arbitre Club (4h)		
Arbitre Académique UNSS	2	2	Club	Attestation Responsable UNSS Fédéral		Arbitre club			Comité

Profil Arbitre UGSEL	Nombre minimum requis d'années de pratique à ce profil	Nombre maximum de saison écoulée depuis l'arrêt d'activité	Groupe de départ accessible avec un allègement de formation	Pièce à fournir	Nécessité d'une évaluation	Championnat préconisé pour les premières désignations avec tuteur	Formation e-Learning nécessaire	Formation complémentaire requise	Lieu de Dépôt du dossier
Sélectionné suite au tournoi National Cadets	2	2	Départemental	Attestation Responsable UGSEL National	Non	Régional jeune	e-Learning Examen d'Arbitre Départemental (12h)	Non	Ligue Régionale
Sélectionné suite au stage National	2	2	Club			Arbitre club	e-Learning Arbitre Club (4h)		Comité

En cas de question, vous pouvez contacter Eddie VIATOR en charge de ce dossier à eviator@ffbb.com